

44



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mardi 6 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 6 juin 2006

13 h

Prière.

En ce 62^e anniversaire du jour J, le premier ministre rend hommage aux Canadiens et Canadiennes qui, durant la Seconde Guerre mondiale, ont pris part au débarquement allié en Normandie. M. McGinley (Grand Lake) accueille à la Chambre Eldon Parsons, Ronald Thompson, John Gay et Henry Goguen, qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Steeves :

74, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 6 juin 2006

S.H. le lieutenant-gouverneur a pris connaissance d'un projet de loi intitulé *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits*, qu'il transmet et recommande à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Volpé :

75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits* ;

76, *Loi sur les emprunts de 2006* ;

77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Albert donne avis de motion 88 portant que, le mardi 13 juin 2006, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, incluant les procès-verbaux de réunion, les lettres, les courriels, les notes, les notes écrites à la main, les rapports, les analyses, les comptes de dépenses, les itinéraires de voyage et les recherches, concernant le voyage en Roumanie en mai 2006 au cours duquel le ministre Mockler et une délégation ont participé aux réunions de la Francophonie.

M. MacIntyre donne avis de motion 89 portant que, le mardi 13 juin 2006, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relativement à la réglementation des prix de l'essence, y compris l'harmonisation éventuelle des règlements régissant les prix de l'essence dans les deux provinces.

Sur la motion de l'hon. M. Harrison, appuyé par M. Lamrock, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le mercredi 7 juin 2006, s'ajourne au jeudi 8 juin 2006 à 11 h 30.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé.

Conformément à l'avis de motion 82, M. Stiles, appuyé par M. C. LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick appuie l'objet de la *Loi sur les armes à feu* du Canada, qui est de protéger les gens du Canada contre les homicides et les blessures attribuables aux armes à feu ;

attendu que la nature rurale du Nouveau-Brunswick fait en sorte qu'une proportion importante de la population respectueuse des lois possède et utilise des fusils à canon lisse ou des carabines à des fins de chasse, de loisirs, de compétition ou de patrimoine ;

attendu que le fardeau onéreux de l'obtention de permis individuels et de l'enregistrement des fusils à canon lisse et des carabines de possession légale ne favorise pas nécessairement une bonne utilisation des armes à feu ni ne tient compte du fait que la vaste majorité des crimes liés aux armes à feu sont commis avec des armes à feu obtenues illégalement ou non enregistrées ;

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick appuie la décision du gouvernement fédéral d'investir des ressources afin de mieux protéger les familles canadiennes et leurs collectivités en accroissant les effectifs policiers dans nos rues, en finançant des initiatives de prévention d'actes criminels et en apportant un soutien aux victimes de ces actes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick appuie la décision de principe du nouveau gouvernement du Canada d'abolir le registre des armes d'épaule et de protéger les droits et les biens des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada de continuer à respecter les engagements qu'il a pris au moment de la fermeture de la BFC Chatham en remplaçant les 200 emplois liés au registre des armes d'épaule dans la région de Miramichi par un nombre semblable d'emplois d'une qualité similaire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Murphy soulève la question de privilège ; il soutient que, pendant les déclarations de députés, M^{me} Blaney l'a accusé d'avoir passé une remarque sexiste dans un débat précédent, qu'elle ne s'est pas reportée à cette remarque et que l'accusation s'inscrit dans une campagne visant à ternir sa réputation.

M. Murphy explique que le terme « Miss Météo », qu'il a employé dans le débat sur les prévisions budgétaires du ministère des Finances, renvoyait à un stéréotype et était un lieu commun et qu'il n'y avait ni malveillance ni mauvaise intention.

M. Murphy demande que M^{me} Blaney présente ses excuses pour sa déclaration, sous peine de poursuites pour avoir réitéré ses propos à l'extérieur de la Chambre. M^{me} Blaney et M. Lamrock interviennent au sujet de la question de privilège.

Le président suppléant de la Chambre sursoit à statuer. Il signale qu'il n'était pas président de séance lorsque les propos ont été tenus et

rappelle que les déclarations de députés ne devraient pas servir à mener des attaques personnelles.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, M. Foran, appuyé par M. Brewer, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 82 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après les mots « un nombre semblable d'emplois d'une qualité similaire », de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à donner plus rapidement suite à sa promesse électorale de protéger les emplois dans la région de la Miramichi, en annonçant et en finançant les nouveaux emplois, au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, qui s'ouvriront à Miramichi pendant l'année financière en cours ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 82, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 49

l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	l'hon. M. Holder	M. Doherty
l'hon. M ^{me} Poirier	l'hon. M. Fitch	M. Albert
l'hon. M ^{me} Dubé	M. Huntjens	M. Ouellette
l'hon. M. Volpé	M. Stiles	M ^{me} Robichaud
l'hon. M. Lord	M. Sherwood	M. Lamrock
l'hon. M. Harrison	M. Mesheau	M. Murphy
l'hon. M. Green	M ^{me} Blaney	M. Kenny
l'hon. D. Graham	M. E. Robichaud	M. Arseneault
l'hon. M. Mockler	M. C. LeBlanc	M. Foran
l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Betts	M. Kennedy
l'hon. M. Steeves	M. McGinley	M. A. LeBlanc
l'hon. M. Williams	M. Jamieson	M. Paulin
l'hon. M. Ashfield	M. MacIntyre	M. Doucet
l'hon. M. MacDonald	M. Allaby	M. R. Boudreau
l'hon. M. Carr	M. S. Graham	M. Brewer
l'hon. P. Robichaud	M. Landry	M. V. Boudreau
l'hon. M. Alward		

CONTRE : 0

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.